AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE CHEMIN RURAL N°27 DIT SENTIER DE L'ANGLE

DIFFUSER L'INFORMATION

Par arrêté n°152 en date du 1er juillet 2020, le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural n°27 dit Sentier de l'Angle.

Ce chemin rural faisant partie du domaine privé de la commune traverse des propriétés dans une zone se situant Plate Voie, côté rue Edouard Vaillant. Ce chemin n'a plus aujourd'hui ni tenant ni aboutissant, il n'est plus accessible au public. Des constructions existent sur celui-ci. Par ailleurs, le site accueillant l'entreprise Hocq doit faire l'objet d'un projet d'aménagement global dans le PLU². Par conséquent, la commune a décidé de le mettre en vente. Les parties traversant les parcelles privées pourront être achetées par les propriétaires de ces parcelles. Avant qu'une telle action puisse se faire, une enquête publique doit être menée. Chaque habitant peut y participer pour donner son avis.

A cet effet, Monsieur Dominique BOIDIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera **en mairie, du mercredi 26 août au mercredi 9 septembre 2020 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services, soit du :**

Semaine 35 : Du mardi au vendredi 8h-12h et 13h-17h
Samedi 8h-12h

Semaine 36 : Du mardi au vendredi 8h30-12h30 et 14h00-18h00
Samedi 8h30-12h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie, les :

- **Mercredi 26 août 2020 de 13h00 à 17h00**
- **Samedi 5 septembre 2020 de 8h30 à 12h30**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par écrit, **par courrier postal** à l'attention de :

Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Sainghin-en-Weppes, Place du Général de Gaulle – 59184 Sainghin-en-Weppes ou **par voie électronique** : *secretariat@sainghin-en-weppes.fr*.

Le dossier est consultable sur le site de la commune pendant la durée de l'enquête.